



Compréhension écrite

Lisez le texte et répondez aux questions :

Votre assurance immobilière

Voici tout ce que vous devez savoir en cas d'accident qui pourrait entraîner la destruction de votre appartement ou de votre maison.

Tout d'abord, certaines précautions peuvent éviter de graves sinistres : il est important de maintenir en bon état le circuit électrique de votre appartement ainsi que tous les systèmes de chauffage et de ne pas commettre d'imprudences (bougie, cuisinière à gaz, etc).

En cas de sinistre grave à votre domicile, essayez de garder votre sang-froid. Lorsque plus personne ne court de risques, essayez de sortir de votre domicile les papiers importants et les objets de valeur. Si vous habitez dans une maison, éloignez les voitures de l'incendie.

Lorsque le sinistre a eu lieu, contactez rapidement votre assureur par téléphone. Si vous avez Assurtotal, il interviendra immédiatement et enverra les personnes susceptibles de vous aider pour nettoyer et assécher votre appartement. Dans le cas où des biens seraient intacts, il s'occuperait de les faire déménager.

Un expert viendra vous rendre visite pour estimer les dégâts et prendre les mesures nécessaires.

Si votre logement est inhabitable, nous vous relogerons à l'hôtel ou en location le temps des réparations. Si c'est nécessaire, nous vous fournirons de l'argent pour faire face aux premiers achats.

Dans le cas où vous seriez locataire, nous vous aiderons à retrouver un appartement.

1. Que faut-il prendre comme précautions pour éviter un sinistre ?

.....
.....

2. S'il y a un incendie, que devez-vous faire ?

.....
.....

3. Avec Assurtotal, que fera votre assureur après le sinistre ?

.....
.....

4. Quel est le rôle de l'expert ?

.....
.....

5. Si vous ne pouvez plus habiter votre appartement, quels services vous rendra votre assurance ?

.....
.....

6. Pour les locataires, que fait l'assurance ?

.....
.....